

Comptes annuels

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains	47 000		47 000	47 000
Constructions	423 000	82 838	340 162	356 730
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations	1 542 353		1 542 353	1 542 353
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	2 012 353	82 838	1 929 515	1 946 083
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	205		205	200
Valeurs mobilières de placement	251 195		251 195	250 181
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	184 565		184 565	86 431
Charges constatées d'avance (2)	493		493	361
TOTAL (III)	436 458		436 458	337 173
Frais d'émission d'emprunts à étaler(IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif(VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	2 448 811	82 838	2 365 973	2 283 255
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser : Acceptés par les organes statutairement compétents				
Legs net à réaliser : Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
	Net	Net
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 012 353	2 012 353
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	120 097	90 797
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	89 225	29 299
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL (I)	2 221 674	2 132 449
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions et fonds dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 931
Emprunts et dettes financières diverses	136 168	141 026
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 336	6 043
Dettes fiscales et sociales	795	1 806
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	144 299	150 806
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	2 365 973	2 283 255
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Dons		
Cotisations		
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits	4	
Reprises sur amortis., dépréciations, prov., transferts de charges		
TOTAL (I)(1)	4	
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6 088	9 447
Variation de stock matières premières et autres appro.		
Autres achats et charges externes (2)	29 129	75 362
Impôts, taxes et versements assimilés	4 533	4 322
Salaires et traitements	4 392	8 471
Charges sociales	2 193	4 065
Dotations aux amortissements sur immobilisations	16 568	16 568
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations des l'actifs circulants		
Dotations aux provisions		
Autres charges		
TOTAL (II)(3)	62 902	118 235
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-62 898	-118 235
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation (4)		
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)	151 108	148 734
Autres intérêts et produits assimilés (4)	1 014	
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	152 122	148 734
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	152 122	148 734
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	89 225	30 499

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		1 200
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		1 200
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-1 200
Impôts sur les bénéfices (IX)		
Participations des salariés (XII)		
SOLDE INTERMEDIAIRE		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs(X)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées(XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	152 126	148 734
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI + XII)	62 902	119 435
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	89 225	29 299

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevance sur crédit_bail mobilier		
(2) Dont redevance sur crédit_bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des organismes liés		
(5) Dont intérêts concernant des organismes liés		

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Le fonds de dotation Max Gold a reçu en dotation initiale des titres de la société civile immobilière Belle Allée lui procurant une quote-part des revenus fonciers de cette dernière.

Les associés de la SCI Belle Allée ont décidé d'affecter l'intégralité du résultat 2018 en dividendes. Ainsi la quote-part des dividendes revenant au Fonds de dotation Max gold s'est élevé à 151 108 €.

Le résultat comptable du 31 décembre 2019 de la SCI Belle Allée ne peut être appréhendé qu'après décision d'affectation des résultats par les associés, soit en 2020.

Aucune dépréciation des titres n'a été constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, le fonds de dotation a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

* Constructions	10 à 50 ans
-----------------	-------------

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des immobilisations

CADRE A		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains		47 000		
Constructions :		423 000		
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
- Techniques, matériel et outillage				
- Générales, agencements et aménagements divers				
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL		470 000		
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :		1 542 353		
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL		1 542 353		
TOTAL GENERAL		2 012 353		
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains			47 000	
Constructions :			423 000	
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agenets et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agenets et aménagt. divers				
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			470 000	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :			1 542 353	
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			1 542 353	
TOTAL GENERAL			2 012 353	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre	66 270	16 568		82 838
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	66 270	16 568		82 838
TOTAL GENERAL	66 270	16 568		82 838

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							
DOTATIONS NON VENTILEES			REPRISES NON VENTILEES			TOTAL GENERAL NON VENTILE	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	200	200	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	5	5	
Charges constatées d'avance	493	493	
TOTAL	698	698	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice	
---	--

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice	
---	--

Commentaire

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	136 168	136 168		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 336	7 336		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	390	390		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	405	405		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	144 299	144 299		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaire

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 000	6 043
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	4 000	6 043

Commentaire

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2019	31/12/2018
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaire

<p style="text-align: center;">RAPPORT d'ACTIVITE</p> <p style="text-align: center;">DU FONDS DE DOTATION MAX GOLD</p> <p style="text-align: center;">EXERCICE ANNEE 2019</p>
--

<p style="text-align: center;">1. Préambule</p>
--

Madame Hélène Gold, par une donation effectuée le 4 décembre 2014, a créé le Fonds de Dotation Max Gold (dit aussi « ATELIER MAX GOLD »), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture du Loiret. La préfecture a entériné la création du Fonds de Dotation en janvier 2015.

Le siège social du Fonds de Dotation Max Gold est au 1, rue du Château, lieu-dit « Beaumont », commune de Cravant, 45190 (Loiret)

L'article 2 des statuts du Fonds de Dotation Max Gold, qui en définit l'objet, stipule que ce fonds de dotation a pour objet de :

- Mettre en valeur, diffuser ou protéger l'œuvre de Max Gold, en particulier en reconstituant dans des locaux existants ou à construire « la pièce atelier » de l'artiste Max Gold, en permettant qu'elle soit ouverte au regard du public.
- Favoriser la création dans le domaine de la culture, de l'art et de l'artisanat
- Favoriser la connaissance et la promotion du patrimoine artistique et construit de la région proche du site de Cravant (45190), 1 rue du château, au lieu-dit «Beaumont», à proximité de la Loire, de la Sologne et de la Beauce.
- Engager la formation liée aux activités artistiques et culturelles
- Accueillir des artistes en résidence à Beaumont
- Réaliser toute initiative dans le domaine de la création artistique et culturelle

L'oeuvre de Manuel Gold

Ne vous méprenez pas, les pots de Manuel Gold ne sont, peut-être, que prétexte à autre chose.

De même les objets qu'il choisit ou qu'il trouve, tous méticuleusement traités, dans le plus grand respect de leur matériau, de leur fonction, de leur histoire.

Manuel Gold ne vous donnera aucune indication sur les raisons de ses choix, sinon l'anecdote généralement bizarre, curieuse, drôle qu'il vous raconte pour éluder toute autre question.

Des objets, des objets, pots racines outils gravures statuettes livres jojets... un collectionneur ?

Mais non. Un collectionneur classe, cherche le manquant d'une série, étiquète, tend à clore son monde.

Manuel, c'est le foutoir comme il dit. Il empile, il entasse, il juxtapose. Il laisse " derrière " chaque objet, les harmoniques de son histoire.

Il investit un lieu, toute la surface d'un lieu excepté le plafond.

Il construit des groupes d'objets qui ont chacun leur rythme propre, sans que nulle part on ne perçoive de césure, seulement une différence de rythme.

L'appareil photo peut isoler certaines allures, la nature morte classique, la partition musicale, l'entassement hérissé, l'empilement, la juxtaposition.

Mais isoler c'est privilégier un détail. Un détail n'est pas l'oeuvre. L'oeuvre de Manuel Gold c'est le lieu.

De nouveau, ne vous méprenez pas. Ce n'est pas un lieu d'exposition, ce serait plutôt ce que Jean Genet nommerait un sanctuaire.

Guy de Vogüé



2. Fonctionnement interne du Fonds de Dotation Max Gold
--

Les organes de Gouvernance du Fonds de Dotation Max Gold sont constitués d'un Conseil d'Administration (CA), et d'un Comité Consultatif. Le conseil d'administration est l'organe légal de gouvernance en application du V de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008.

2.1 Conseil d'administration

- Le Conseil d'Administration est constitué des personnes suivantes :
 - o Mr. Jean-Pierre Jourdain (Président du CA)
 - o Mme Hélène Gold (Fondatrice)
 - o Mr. Yves Bonneau (Trésorier)
 - o Mr. Sylvain Durrleman (Secrétaire Général)

- Mention des dates de réunions et de l'ordre du jour.
Le CA s'est réuni très régulièrement durant l'année 2019, avec une fréquence de réunion environ bimestrielle. Il y a eu 6 réunions du CA pendant l'exercice, aux dates suivantes :

Réunion de CA	Ordre du Jour
14 janvier 2019	Bilan de l'année 2018 - Perspectives 2019. Points d'actualités divers.
22 janvier 2019	Réunion conjointe avec le Comité Consultatif et l'Architecte - Revue du projet
18 mars 2019	Points d'administration divers. Accusé de réception du Permis de Construire - CR de RDV avec les services de la mairie de Beaumont
17 juin 2019	Approbation du Rapport d'Activité 2018 et des Comptes 2018 du Fonds Max Gold – Point sur la construction - Questions diverses
30 septembre 2019	Finalisation du choix des entreprises. Film « La Pièce » avec H. Gold
16 décembre 2019	Bilan de l'année 2019 -Approbation des devis travaux. Lancement du chantier

En application du VI de l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, compte tenu du fait que le montant total de ses ressources en fin d'exercice devait dépasser les 10 000 euros en fin d'exercice, le fonds Max Gold a nommé au cours de sa réunion de CA du 9 mai 2015 un Commissaire aux Comptes et un suppléant, choisis sur la liste mentionnée à l'article L. 822-1 du code de commerce. Il s'agit de Monsieur Christian Baudouin (Commissaire aux Comptes à titre principal) et de Monsieur Stéphane Lambert (Commissaire aux Comptes suppléant), tous deux inscrits sur la liste des Commissaires aux Comptes de la Région d'Orléans, et nommés pour une durée de 6 années.

Une synthèse des compte rendus des différentes réunions est présentée ci-dessous :

Réunion du lundi 14 janvier 2019

Présents :

- membres du CA : **Hélène Gold, Jean-Pierre Jourdain, Sylvain Durrleman, et par téléphone Yves Bonneau.**
- Jean-Pierre Merlot (membre du Comité Consultatif).**

Le 14 janvier 2019, la réunion du CA avait pour objet de discuter du bilan de l'année 2018, de préparer les objectifs de l'année 2019, et de faire un point financier préliminaire sur l'exercice de l'année 2018.

Un autre objectif de cette réunion du CA était de discuter en profondeur et de décider formellement du projet architectural de « La Pièce », nouvelle reconstruction sur le site de Beaumont de l'atelier de Max Gold. La base de discussion en était la maquette proposée par l'Architecte Iwona Buczkowska, et présentée au CA en décembre 2018. Les hypothèses et principes d'implantation ont été revus en détail, et notamment sur la base d'agrandissements photographiques du projet apportés par Jean-Pierre Merlot.

A la suite de cette présentation, quelques réserves sur certains aspects du projet présenté ont été émises par Hélène Gold, ainsi que des demandes d'éclaircissements sur des détails architecturaux, notamment l'aspect extérieur des façades, la forme de la toiture et les puits de lumière. Hélène a bien précisé que cela n'était aucunement une remise en cause du projet global pour lequel Yves, Sylvain et Jean-Pierre J. ont donné leur accord.

Il est convenu de convoquer à nouveau prochainement une réunion avec les architectes et le CA pour revoir en détail le projet et prendre une décision sur la demande de permis de construire.

Les prochaines étapes :

- un rendez-vous avec le Maire et les services liés au Permis de construire, **si possible en Janvier**. Ne pas oublier l'Agence de l'arbre pour bien observer les conséquences de la construction sur les végétaux présents.
- un rdv avec Patrick Bujon qui va proposer de nouvelles essences pour le reboisement.
- la continuation de la remise en forme du parc. La disparition de la cloison entre le château et les corps de ferme...
- un regroupement de textes et photographies existants dans le but d'un premier document de présentation du Fonds de dotation.
- la mise en réfection d'un appartement pour recevoir d'éventuels résidents, ainsi qu'un atelier.

Réunion du lundi 22 janvier 2019

Lors de cette réunion du CA, qui se tient avec les architectes Iwona Buczkowska et Jean-Pierre Merlot, le projet d'architecture avec croquis, maquette de la construction, proposition d'implantation, photos du site, etc... le projet est revu en détail. Un certain nombre de suggestions sont faites, choix des matériaux, aspect de décoration, éclairage, type d'ouvertures, type de porte, etc.

Les détails financiers du projet sont présentés à nouveau, avec la répartition par grands postes de dépense et budget prévisionnel par lots pour la construction.

Au terme de la réunion, un accord est trouvé sur le projet présenté par Madame Iwona Buczkowska, et le CA donne son accord définitif pour déposer le permis de construire à la mairie de Beaumont.

Ce qui nous attend dans l'avenir :

- L'obtention du Permis de Construire, l'affinement puis la finalisation du projet architectural et enfin sa réalisation...
- Le transport et la mise en place de la Pièce devenue : Objet du tableau...

-Dégager les centres d'intérêt et de recherches qui feront l'identité du Fonds de dotation, en se donnant pour principe que ceux-ci doivent entrer en résonances avec le contenu de la Pièce.

Réunion du lundi 18 mars 2019

Conseil d'Administration, en présence des architectes

Membres du CA présents : H. Gold, JP Jourdain, Y. Bonneau, S. Durrleman

Invités : JP. Merlot, I. Buczkowska

Points Généraux

- Point financier : RAS. Un point complet sera fait au prochain conseil.
- Discussions toujours en cours avec Mr Moreau sur sa situation administrative.
- Un RDV a eu lieu en début d'année avec Mr. Bujeon (Agence de l'arbre) pour faire le point sur le parc. A cette occasion, a été constatée la nécessité de curer les caniveaux d'évacuation. Yves contactera Mr Boule qui s'occupe de cela d'habitude. Est constatée également l'existence d'un réseau d'arrosage dans le parc (mais probablement vétuste).
- J-P M et Iwona attirent l'attention sur l'état très préoccupant du corps de ferme le long de la rue (toiture en très mauvais état, risques structurels sur le bâtiment). Ces points sont connus, un devis de travaux existe, la programmation de ce chantier reste à décider. Yves signale l'intérêt architectural et patrimonial de ce bâtiment en pierres du pays.
- J-P M signale également des éléments de toiture manquants sur certains bâtiments de la ferme, notamment la maison qu'occupait anciennement Mr Moreau. Yves contactera le couvreur habituel pour intervention urgente.
- Les menuiseries extérieures du château doivent être repeintes, car très écaillées. Discussion sur la nécessité d'entreprendre ces travaux dès cette année.
- En tout état de cause, la priorité cette année sera réservée à la nouvelle construction (« La pièce »), et aux interventions urgentes (toitures, curage, etc...). Yves suggère de grouper l'ensemble des devis correspondant à tous ces travaux identifiés, afin d'étudier avec la banque les possibilités de financement et les échéanciers. Un planning pourra alors être établi plus précisément.

Point avec les architectes sur la nouvelle construction

- Pour « La pièce », Iwona et Jean-Pierre M. ont déposé le Permis de Construire le 28 février. Avec commentaires très positifs des services de la mairie sur la qualité du dossier. Accusé de Réception reçu, dossier bien complet, réponse attendue avant le 28 mai (normalement réponse dans un délai de 2 mois). Iwona s'attelle maintenant à des

plans détaillés plus précis (au 1/10^e, au 1/20^e etc...), et à la préparation de la consultation des entreprises.

- Un certain nombre de questions avait été soumis au CA par les architectes pour avis/décision. Les réponses sont apportées ci-dessous :
 1. **Porte d'accès.** Décision de deux portes, une extérieure, généralement opaque, offrant une bonne protection contre l'effraction, de préférence en bois, et si possible coulissante. L'autre porte, intérieure, sera vitrée. Son modèle d'ouverture reste à déterminer. Le passage doit être suffisant pour passer les meubles et objets.
 2. **Espace de rangement.** Pas de lavabo. Porte d'accès discrète par l'extérieur de la pièce (à côté de l'entrée principale), et espace de finition brute.
 3. **Menuiseries extérieures** : de préférence métalliques. S'intégrant harmonieusement à l'architecture prévue, Iwona fera une proposition.
 4. **Poteau central, socle et poutre.** Reconstitution de la poutre en lamellé-collé, d'un format plus réduit et allégé que l'originale, mais permettant bien sûr d'y suspendre les objets prévus. Remplacer la poutre par un tronc d'arbre brut (si possible venant du parc...). Prévoir son socle en pierre du pays.
 5. **Eclairage, chauffage, etc...** Eclairage relativement discret à l'extérieur de La Pièce (assurant la signalisation et la sécurité des parcours, notamment rampes d'accès, escaliers, etc., et aussi éclairage de la porte d'entrée). L'essentiel de l'éclairage sera assuré par un rétro-éclairage des puits de lumière (« C'est de la Pièce que vient la lumière»). Prévoir un système d'alarme. Prévoir une commande de l'éclairage intérieur et extérieur de la Pièce depuis le château ? En ce qui concerne les radiateurs, prévoir un (ou 2?) radiateur(s) électrique(s) de bonne qualité, esthétique et programmable, permettant d'assurer la bonne conservation des collections en hiver.

Autres décisions

- Hauteur de l'allège opaque au niveau des gradins : proposition d'Iwona de la porter à 135 cm. Proposition entérinée
- Hauteur intérieure de la Pièce : 300 cm (au lieu de la hauteur originale de 310 cm). OK
- Etablir un projet de reboisement du parc avec l'Agence de l'Arbre. En ce qui concerne les 3 conifères proches de la nouvelle construction, et dont l'espérance de vie est très limitée, accord pour procéder à leur abattage. Le projet de reboisement devra proposer de nouvelles espèces à leur place.
- Accord donné aux architectes pour prendre les contacts nécessaires à la préparation des marchés (Mr Moreau, Agence de l'arbre, géomètre de Beaugency, etc..). Le souhait d'utiliser autant que possible des entreprises locales est réitéré. Une dizaine de déplacements sont à prévoir pour Iwona et J-P M pendant cette période.
- Pour contribuer au suivi ultérieur du chantier, Iwona a pris contact avec un bureau de contrôle dont le/la responsable habite dans la région de Beaumont.
- Si le Permis de Construire est obtenu comme prévu d'ici mai, le CA prévoit d'organiser une cérémonie officielle de lancement de projet en mai 2019. Hélène prévoit (avec aussi la contribution de chacun) la liste des personnalités et amis à inviter.
- Se pose la question du traitement paysagé de la propriété. « L'agence de l'Arbre » considère que les 3 conifères plantés en limite séparative (et sans doute ailleurs aussi)

n'ont rien à faire dans ce domaine – essence non propre à la région dont la durée de vie est environ de deux ans encore (d'après le paysagiste rencontré sur place le 26/02/19). Ces arbres, suite à la nature du sol, ont développé une nappe des racines de surface d'un côté du mur.

- Dans le projet actuel le noyer sera sauvegardé, à l'opposé du conifère d'à côté suite au décaissement du terrain indispensable à la vue sur l'armoire vitrée. Quant aux deux autres, leur sauvegarde nécessiterait la réduction importante de l'espace en « dégradé ». Quelle attitude doit-on prendre ? sauvegarder à tout prix les 2 conifères connaissant leur durée de vie limitée ? Ils ont été plantés par Monsieur Moreau, ils constituent « un masque » opaque protégeant ainsi la propriété des vues plongeantes des pavillons d'en face. »
- Il est donc maintenant nécessaire d'entrer dans une phase active quant à la présentation de ce Fonds de dotation vis-à-vis du monde extérieur à qui nous souhaitons nous adresser (écoles d'art, d'artisanat, facultés, thésards...) :
 - Trouver les relais susceptibles d'être concernés par les propositions du Fonds de dotation.
 - Travaux d'aménagements des bâtiments et pièces de la propriété de Beaumont pour permettre les accueils et les résidences...
 - Proposer ce Fonds de dotation comme terre d'accueil à des chercheurs, artistes, universitaires.
 - Explorer les possibilités d'une Bourse Atelier Max-Gold...

Conseil d'Administration du lundi 17 juin 2019.

Ordre du jour :

1. Point par les architectes relatifs à la construction de la Pièce.
2. Point sur la trésorerie. Approbation du Rapport d'activités 2018 et des Comptes 2018
3. Affiner notre demande auprès de monsieur Moreau et en évaluer le coût.
4. Echange quant à la suggestion d'Hélène de faire entrer Monsieur Barbeco dans le Conseil d'administration.
5. Echange quant à la destination de l'écrit d'Hélène, « Le russe, le polonais il disait l'avoir oublié »
6. Réflexion quant au matériel de communication du Fonds de dotation (textes, images...)
7. Idée d'un film-interview-reportage avec Hélène au centre...
8. Questions diverses

Après l'obtention du Permis de construire pour le projet de Beaumont, nous sommes à présent engagés dans la phase opérationnelle de la construction de la pièce Max Gold.

Depuis deux mois les architectes ont pris contact avec plusieurs entreprises en corps d'état séparés (certaines recommandées par Yves Bonneau ou Monsieur Moreau) ainsi qu'avec une entreprise générale locale qui nous a été recommandée par le géomètre de Beaugency.

Une synthèse de la journée passée à Beaumont le 14 juin avec les entreprises pressenties est faite par les architectes au cours du CA (voir CR ci-dessous).

Alors que nous achevons l'établissement du descriptif en tenant compte du savoir-faire des entreprises locales, plusieurs points de détail restent à décider. Il s'agit de questions traitant des points suivants :

- Alors que les façades de la Pièce Max Gold sont conçues en parois béton, un doublage intérieur en placoplâtre s'avère nécessaire afin de permettre l'accrochage aisé des pièces actuellement installées sur les murs de Chaingy. Cette solution, préférable à une accroche directe sur les parois béton a été retenue par Jean-Pierre Jourdain lors de notre rencontre de travail du lundi 10 juin.
- Par ailleurs, après de multiples interrogations concernant le choix du système de ventilation de la pièce : ventilation naturelle avec un point haut et un point bas sans autre assistance ou ventilation mécanique comportant un petit moteur permettant l'extraction et le renouvellement de l'air, le choix, lors de notre rencontre avec JP.J., s'est porté, en accord avec le Bureau de Contrôle sur une ventilation naturelle qui impliquera cependant une visite régulière de la personne responsable de l'entretien du lieu.
- Concernant la porte d'entrée de la « *Pièce Max Gold* », après plusieurs échanges avec Jean-Pierre Jourdain, l'hypothèse d'une double porte a été envisagée. Après réflexion et dans le souci de limiter les incidences d'une telle solution, nous proposons de réaliser une porte vitrée coulissante de faible épaisseur sur rails, qui s'insèrera dans une feuillure à réserver sur l'un des murs en béton. L'autre porte pourrait également être coulissante dotée d'un seul vantail. Une hypothèse plus simple est encore possible : une porte unique en bois massif à deux vantaux asymétriques dotée de judas ouvrant sur la pièce. La solution définitive reste à arbitrer. Nous allons poursuivre nos recherches afin de trouver la meilleure solution dans un rapport qualité / prix. A priori deux portes coulissantes sur un même rail insérées dans l'espace initialement réservé au matériel d'entretien, sous réserve d'approfondissement nous semble une bonne solution.
- Par ailleurs, le CA donne son accord pour l'installation d'une « *base travaux* » destinée aux entreprises le temps du chantier. Il s'agit d'un local qui devrait comporter un point d'eau, de l'électricité et du chauffage. Il nous semble que les locaux situés dans le corps de ferme pourraient correspondre.

Enfin, une rencontre avec les entreprises ayant répondu favorablement à nos sollicitations a eu lieu le 14 juin matin et après – midi. Le compte-rendu de cette journée est présenté ci-dessous.

DEPLACEMENT DU 14 JUIN 2019 A BEAUMONT COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Rendez-vous avec divers entreprises contactées pour la mise en œuvre du projet de « Pièce Max Gold »

Les entreprises sont les suivantes :

ENTREPRISE CESARO

Entreprise générale *Maçonnerie, Assainissement, menuiserie, taille de pierre couverture plâtrerie*

4, Chemin des Fourneaux 45190 – BEAUGENCY

T. 02.38.44.53.07

Entreprise DURANT

Menuisier

06.25.94.10.78

ACPEGE

Electricité

06.73.88.69.20

Jérôme GASNIER

Terrassier

06.75.23.10.33

Francky PERDOUX Couverture

06.72.20.24.35

Les entreprises présentes ont toutes manifesté un vif intérêt pour un projet inhabituel qui pourrait leur servir de référence par la suite.

Les présents avaient pris connaissance et étudié avec sérieux les documents que nous leur avons envoyés. Les échanges approfondis avec les entreprises ont permis d'explicitier et préciser les nombreux détails techniques que suppose la mise en œuvre du projet. Ces échanges vont permettre à présent à Iwona d'achever la rédaction du descriptif.

Le contact avec l'**entreprise CESARO**, présentée par le géomètre de Beaugency, a été très positif. Cette entreprise, est très intéressée par le projet et peut se présenter en tant qu'entreprise générale et de se fait, regrouper des entreprises de corps d'état séparés. Compte-tenu des échanges sur le projet et de l'approfondissement de détails techniques, sur la base d'un descriptif et de plans actualisés par Iwona, l'entreprise est d'accord pour remettre une offre début juillet en tant qu'entreprise générale, pour une ouverture de chantier vers octobre 2019. Ils vont rencontrer des entreprises de corps d'état séparés pour remettre une offre groupée.

Concernant les autres entreprises :

L'absence du maçon n'a pas permis au **terrassier** de se positionner pour étudier un prix. En l'occurrence, le maçon n'étant pas disponible avant 2020 nous avons convenu avec Iwona de renoncer à ce dernier mais par contre de garder un lien avec le terrassier.

Le menuisier (Entreprise DURANT) s'est impliqué dans l'étude du projet. Il a pour cela entrepris de nombreux contacts avec notamment Saint-Gobain. Il a exposé ses réserves sur les garanties de tenue, du fait de la portée des vitrages.

Des détails techniques concernant la résistance, la portance le dimensionnement et l'étanchéité des éléments de menuiserie-vitrages ont donné lieu à une réflexion approfondie sur la conception et la mise en œuvre des éléments relevant de ses compétences. L'entreprise dit qu'elle est en mesure de formuler une offre pour début juillet 2019, sachant, selon elle, que le dimensionnement des vitrages impliquera un coût élevé en transport et mise en œuvre.

Le couvreur (Ent. PERDOUX) a lui aussi étudié le projet pour lequel il a manifesté son intérêt. Cependant la complexité de la mise en œuvre et le choix des matériaux retenus pour la toiture pose selon lui un problème de savoir-faire (pas d'expérience !) et un risque qu'il hésite à prendre. Cependant il accepte de remettre une offre début juillet 2019.

L'électricien attend un descriptif détaillé pour son lot afin de remettre une offre début juillet 2019. Dès lors qu'Iwona aura achevé son descriptif, celui-ci lui sera remis pour chiffrage.

En conclusion

Un nouveau rendez-vous a été pris avec l'ensemble des entreprises le 6 JUILLET 2019 sur place. Cette réunion aura pour objet un retour sur les solutions techniques encore en suspens d'une part et, le chiffrage par les entreprises sur la base du nouveau descriptif et des plans de détail actualisés qui leur seront envoyés d'autre part.

Pour cette étape, il serait bien que Jean-Pierre Jourdain soit présent. Elle nous permettra de vérifier l'adéquation ou non des offres de prix au budget arrêté par le Fonds de dotation. Eventuellement, si le prix proposé excède l'enveloppe, de rechercher des économies permettant d'entrer dans les prix.

Selon les résultats de cette consultation le Conseil d'administration devra décider du choix des entreprises afin de permettre à celles-ci de remettre une offre définitive début septembre 2019 et pour ce qui nous concerne préparer les pièces marché.

Si nous parvenons à entrer dans les prix pour début septembre les entreprises consultés, notamment l'entreprise générale CESARO sont d'accord pour une ouverture de chantier début octobre.

Cela dit, deux arbres doivent être abattus. Dans l'hypothèse d'une perspective d'accord avec les entreprises, cet abattage devra intervenir au plus tard fin septembre 2019.

Enfin, l'accès chantier se fera par le portail situé à l'extrémité du parc. Un accès sera créé en démolissant une partie du muret séparatif existant. Celui-ci sera reconstitué à l'achèvement du chantier.

COMPTE-RENDU DU DEPLACEMENT DU 5 JUILLET 2019 A BEAUMONT

Objet du déplacement : *rencontre avec quatre entreprises et approche du coût de l'ouvrage*

1. RAPPEL

Dans le contrat de Maîtrise d'œuvre le cadrage des coûts prévisionnels a été établi par le Conseil d'administration du Fonds de Dotation Max Gold et ce budget doit être respecté impérativement.

2. DEMANDES DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage ayant souhaité que la « pièce Max Gold » donne envie que l'on s'en approche, afin que le visiteur puisse apercevoir par le biais d'ouvertures vitrées les collections conservées à l'intérieur, ceci a conduit la maîtrise d'œuvre à proposer un édifice excédant 4 mètres de hauteur (laissant ainsi une surface vitrée suffisante). Cette solution a impliqué un enfouissement léger du bâtiments (80 cm) et la réalisation à la fois de murets sur les décaissés sur l'espace du parc. Ces contraintes expliquent en grande partie le coût de l'ouvrage à la fois en termes de menuiserie, de vitrage et de VRD. Par ailleurs, le Maître d'ouvrage nous a demandé de prévoir deux portes d'accès coulissantes.

3. SITUATION APRES REMISE DE DEVIS

Sur la base du Permis de construire et d'un descriptif et de plans détaillés nous avons consulté plusieurs entreprises présentées par Monsieur MOREAU, Yves BONNEAU et par le Cabinet LUCAS, géomètre à Beaugency.

Nous avons reçu quatre devis : maçon (CESARO) ; terrassements ; couverture ; menuiserie mais aussi électricité. Toutes ces entreprises ont manifesté un intérêt très fort pour ce projet.

Après des contacts préliminaires, des entretiens en direct et de nombreux échanges téléphoniques et par e.mail, plusieurs entreprises nous ont remis des offres : CESARO (gros œuvre et entreprise générale) ; DURANT (menuisier) ; GASNIER (terrassements) et Francky PERDOUX (couverture) mais aussi l'électricien ACPEGE.

L'ensemble de ces offres couvre en grande partie les travaux à entreprendre, à l'exception du menuisier (pour les portes et peinture) et du peintre (lasures).

4. ANALYSE DES OFFRES

Les offres reçues à ce jour entrent dans le budget défini par le Maître d'ouvrage. Nous avons convenu avec Iwona de dissocier les différents corps d'état. Sous réserve d'accord par les entreprises, nous avons demandé à l'entreprise CESARO de se positionner comme coordinateur.

Au cours du mois de juillet nous allons affiner le contenu des offres. L'objectif étant de parvenir, début septembre à une offre globale, précise et détaillée, laissant le minimum entrant dans le prix de la Maîtrise d'ouvrage.

5. SUITE DE L'OPERATION

Septembre : Accord sur le prix et passation des marchés

Mi – Octobre : ouverture du chantier pour une durée estimée à 5/6 mois

Nécessité d'une réunion du Conseil d'Administration pour approuver les marchés (Septembre).

Pour mémoire quelques chiffres :

- La hauteur de la pièce d'origine : 3,1m, actuellement 4,1m ;
- Éclairage d'origine de la pièce : 11,1 m², actuellement, hors lanterneaux : 35,46m² (ouvertures pour la contemplation de la pièce par « le haut » : 21,96m², ouverture à l'endroit de l'armoire pour apprécier la collection : 2,4m²). Soit 88,7 % de vitrage par rapport à la surface au sol, or les projets « classiques » prévoient à peine 20%.
- La surface de la toiture est de 135 m² pour une surface au sol de 63 m² (y compris rangement), la hauteur est de 4,1m au lieu de 2,6m.
- Se rajoute le traitement paysager (gradins) jamais pris en compte dans les prix « classiques » du marché.

Si le Conseil d'Administration en est d'accord (prévoir une réunion du Conseil d'Administration fin Août), nous pouvons proposer de finaliser les devis au cours du mois de juillet en identifiant précisément les prestations de chaque entreprise. Une ultime rencontre avec celles-ci devrait intervenir au tout début du mois de septembre

suivie d'un ordre de service fin septembre /début octobre 2019 et une ouverture de chantier mi-octobre 2019 (durée du chantier 5/6 mois) et une inauguration au printemps 2021.

Réunion du CA du lundi 30 septembre 2019

Présents : Hélène Gold, Yves Bonneau, Sylvain Durrleman, Jean-Pierre Jourdain.

Invités : Iwona Buczkowska, Jean-Pierre Merlot.

Ordre du Jour :

- Compte-rendu de la visite à Beaumont le 23 septembre avec les entreprises
- analyse des devis pour la réalisation de la Pièce. Décision à prendre pour un commencement des travaux dès la mi-octobre.
- estimation des heures et salaire que nous pourrions verser à Monsieur Moreau afin qu'il puisse prendre sa décision d'être employé par le Fonds de Dotation pour assurer l'entretien du site de Beaumont.
- proposition d'un vidéaste pour une interview d'Hélène.
- proposition d'éditer le texte d'Hélène « Le russe, le polonais il disait l'avoir oublié ».
- Iwona, après son court séjour à Beaumont, alerte quant au trop-plein de la cuve sanitaire.
- questions diverses.

L'ordre du jour a été suivi.

- 1) Jean-Pierre Merlot a livré un document récapitulatif de l'évolution des devis avec les différentes entreprises pour la construction de la Pièce. Bilan **avant** la rencontre du 23 septembre à Beaumont et bilan **après** cette rencontre. Différents paramètres (effort commercial des entreprises, diminution du coût prévu pour un coordinateur et quelques modestes modifications du projet architectural) permettent d'arriver à un budget à l'équilibre pour la somme de 432 000 TTC.
- 2) Reste à trouver une personne qui assure la coordination des travaux. Depuis ce CA, et afin de ne pas retarder la mise en route des travaux, Iwona s'est déclarée prête à accepter cette charge. Un avenant à son contrat d'architecte, décrivant précisément les tâches liées à cette fonction est en cours de rédaction, la mission nous engagera pour une somme TTC de 15 000 euros.
- 3) Dans une dizaine de jours les entreprises devront livrer un devis précis soumis à la signature du Président, afin que lui et le Trésorier puissent se tourner vers la Banque et un assureur.
- 4) Iwona va demander des échantillons de tuiles vernissées afin de que le C.A. puisse faire un choix et lancer la commande de fabrication.
- 5) J-Pierre Merlot reprend contact avec le géomètre pour la réalisation d'un bordage du projet.
- 6) Reprendre contact avec l'Agence de l'arbre avant le lancement du chantier.
- 7) Le lancement des travaux se fait après un versement de 30% du devis à chaque entreprise pour un paiement définitif à 45 jours.

- 8) En ce qui concerne monsieur Moreau nous sommes convenus de lui proposer une rémunération à l'année de 180 euros nets par mois portée à 450 euros nets par mois tout au long de la période des travaux, estimée à 5 mois. Les 180 euros correspondent à un forfait d'un peu plus de 2 h par semaine, où Monsieur Moreau fait le tour du domaine, des pièces, surveillent les alarmes, constate les éventuelles anomalies, ouvre et ferme l'entrée du domaine suivant la nécessité des visites. Durant la période des travaux, c'est lui qui ouvre et ferme les portes chaque jour, enlève et remet les alarmes. Son téléphone est communiqué à chaque entreprise. Son regard et son sens de l'observation sont un plus dont nous souhaiterions bénéficier. Rappelons qu'une fois par semaine l'architecte se rend sur place et qu'il y aura un coordinateur de chantier.
J-P J. lui fait part de cette proposition et s'entretient également avec lui à propos de la fosse septique.
- 9) Le devis proposé par Vincent Boujon de 1690 euros TTC, pour la réalisation d'une interview filmée d'Hélène à son domicile a été accepté.
- 10) Le principe d'une édition à compte d'auteur du texte d'Hélène « Le russe, le polonais il disait l'avoir oublié » est adopté. Il s'agirait d'un livre-objet proposé à la vente pour les visiteurs de la Pièce. J-P a évoqué les éditions Carnets-livres dirigées par Daniel Besace et Francine Chatelain, artisans qui réalisent des livres sur mesure, toilés, et en petite quantité... d'autres éditions sont à contacter... Un texte définitif a été établi entre J-P et Hélène à l'occasion d'une lecture commune le lundi 9 septembre 2019
- 11) Le Trésorier remet à chacun un état de la trésorerie à ce jour.

Compte-rendu du rdv de visite à Beaumont le 15/11/2019 avec Iwona B. et Jean-Pierre M.

- Vendredi 15 nov. Iwona et J-P se sont rendus à Beaumont pour un ultime rendez-vous avec les quatre entreprises artisanales nécessaires à la construction de la Pièce Max-Gold : terrassier, gros œuvre, menuisier, couvreur. Il s'agissait de finaliser le dossier technique dans ses points de détails pour en arriver à un accord quant aux prestations de chacun. Il en résulte que les travaux pourraient commencer dans les semaines qui viennent. Le principe fut arrêté d'un début de chantier en décembre 2019 pour une fin en avril-mai 2020.
- Cette semaine nous devrions recevoir de chaque entreprise des documents dits Marché-Signés comprenant un descriptif précis, la répartition des tâches et responsabilités, les pièces administratives et un devis détaillé. Fort de ceux-ci il nous restera à comparer, ligne à ligne, avec les pré-devis avant de donner notre accord définitif. Accord qu'il faudrait idéalement pouvoir confirmer une semaine après réception des documents de façon à ne pas retarder le lancement du chantier.
- Au plan financier, il a été convenu qu'une avance de démarrage de 30% du devis serait versée à chaque corps de métier au commencement de son activité. Ceci afin de marquer notre engagement et comme aide à la commande de matériaux pour ces artisans.
- Les « pièces-marché » dûment signées par les deux parties, Yves pourra alors se tourner vers la Banque pour souscrire une assurance maîtrise d'ouvrage et finaliser de financement du projet.
- Avant la mise en chantier il sera nécessaire de procéder à un nettoyage d'une pièce (celle située dans le corps de bâtiment proche du « garage ») comme lieu refuge pour les artisans. Mettre dans cette pièce un micro-onde, une machine à café, une bouilloire

électrique, un peu de vaisselle (que les artisans devront gérer eux-mêmes). Pièce chauffée, eau chaude et sanitaires en état de fonctionnement. (j'ai adressé un mail à Monsieur Moreau avec nos propositions financières).

- Un rendez-vous, conduit par Iwona et Jean-Pierre, est prévu avec l'Agence de l'Arbre (monsieur Bujon) le 5 décembre pour l'aménagement du chantier et avec Césaro concerné par les murs en pierres sèches.
- Hors budget du coût de construction il vous faut maintenant négocier avec Monsieur Bujon l'abattage de 2 arbres conifères dont les racines sont des menaces pour la Pièce et la suppression d'un arbre qui n'a pas supporté la sécheresse de l'été. Il faudra également voir avec lui le coût de l'herborisation de la pente qui descend vers la pièce.

Réunion du CA du lundi 16 décembre 2019

Le but de ce dernier CA de l'année était de faire le bilan de l'année écoulée, de faire un point financier, et de donner le feu vert pour permettre au président de signer les commandes auprès des entreprises.

Du fait de la situation sociale dans le pays à cette période (grève des transports parisiens, « gilets jaunes », etc...) il a été décidé quelques jours avant la date prévue de remplacer ce CA par une réunion téléphonique (participants : JP Jourdain, Yves Bonneau, S Durrleman).

2.2 Comité consultatif

La mise en place d'un comité consultatif est obligatoire dès lors que la dotation dépasse 1 million d'euros (article 2 du décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation). La dotation initiale du Fonds Max Gold dépasse 1 million d'euros en valeur, mais est essentiellement constituée de biens immobiliers inaliénables, et les revenus immobiliers afférents sont, à l'issue de ce premier exercice, largement au-dessous de cette limite de 1 million d'euros. Le CA a néanmoins souhaité la création d'un Comité Consultatif dès l'année 2015 afin de bénéficier de ses conseils sur le développement de la stratégie du Fonds Max Gold.

- Le Comité Consultatif est composé des quatre personnes suivantes, nommées pour une durée de 4 années renouvelable :
 - Mr. Flavien Moglia, Administrateur du Ballet de l'Opéra de Paris
 - Mr. Joël Hüthwohl, Directeur des Arts et Spectacles à la BnF
 - Mr. Jean-Pierre Merlot, Urbaniste
 - Pr. Thierry Dufrêne, Historien d'Art, chargé des Relations Internationales de l'INHA et Commissaire de nombreuses expositions
- Le Comité Consultatif assiste le conseil d'administration dans la définition de la politique d'investissement du fonds de dotation. L'assistance au conseil d'administration comporte notamment l'examen des questions sur lesquelles le conseil sollicite son avis. Le Comité Consultatif suit la mise en œuvre de la politique d'investissement du fonds. Il est associé, en tant que de besoin, aux réunions du conseil d'administration, sans voix délibérative. Il alerte le conseil d'administration sur les évolutions ou les situations qui lui paraissent préoccupantes.
- Outre la bonne gestion et l'investissement prudent des fonds disponibles, les autres questions importantes sur lesquelles le Comité Consultatif sera consulté incluent notamment :

- Projet architectural de reconstruction de « La Pièce » de Max Gold sur le site de Beaumont
- Transfert de l'œuvre de Max Gold dans cette nouvelle construction, afin de l'ouvrir à la visite
- Entretien et préservation de la propriété de Beaumont
- Animation culturelle autour de l'«Atelier Max Gold »

2.3 Autres organes de gouvernance

Le Fonds Max Gold n'a pas à ce jour d'autres organes de gouvernance. Il est envisagé dans le futur la création d'un Comité Scientifique destiné à aider le CA dans ses réflexions et ses choix sur les projets culturels précis à conduire au sein du Fonds Max Gold, et permettant de servir de relais au sein des communautés académiques, culturelles et artistiques avec lesquelles le Fonds Max Gold souhaite développer ses projets.

3. Rapports du fonds avec les tiers

3.1 Les actions de communication menées par le Fonds Max Gold

Une plaquette présentant le Fonds Max Gold est actuellement à l'étude, ainsi que la création d'un logo. Le Fonds ne dispose pas aujourd'hui d'un site internet. Un film « La Pièce » a été réalisé en 2019.

3.2 Liste des partenaires du Fonds Max Gold

Le Fonds Max Gold n'a réalisé aucune manifestation avec un partenaire au cours de ce premier exercice, et n'a à ce jour pas de partenaire pressenti. Le Conseil d'Administration cible actuellement les partenaires avec lesquels il serait susceptible d'envisager dans le futur des actions communes.

3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le Fonds Max Gold

Le Fonds Max Gold n'a mené aucune action de prospection de donateurs au cours de l'exercice.

4. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds Max Gold et indication de leurs montants

Au cours de ce premier exercice dévolu à la préparation de son Projet Culturel, le Fonds Max Gold n'a pas encore financé d'action d'intérêt général.

5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation¹

Sans objet : le Fonds Max Gold n'a procédé à aucune redistribution.

6. Compte d'emploi des ressources

Sans objet : le Fonds Max Gold ne fait pas appel à la générosité publique.

7. Liste des libéralités reçues

Au-delà de la dotation initiale consentie par la fondatrice lors de la création du Fonds Max Gold, aucune libéralité n'a été reçue au cours de l'exercice 2018.

¹ Il s'agit des personnes morales à but non lucratif utilisant les redistributions versées par le fonds de dotation dans l'accomplissement de leurs œuvres et de leurs missions d'intérêt général (v. I de l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie).